

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 19 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VALLEE Thierry.

### **Étaient présents :**

Mme VALLEE Marie Ghislaine – M. HENRION Philippe, Mme NOEL Géraldine, adjoints.-  
Mmes LE THEOFF Jeanine – MANABLE Cindy – RASSCHAERT Catherine - MM.  
BOUCHE Benoit- – MANABLE Samuel

**Absent excusé :** – M. CESVET Jean qui a donné procuration à M. VALLEE Thierry

**Secrétaire de séance :** M. HENRION Philippe.

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION 2015:**

Dépenses de fonctionnement : 124 849.41 €  
Recettes de fonctionnement : 226 938.41 €  
Excédent de fonctionnement : 102 089.00 €

Dépenses d'investissement : 87 502.59 €  
Recettes d'investissement : 56 317.85 €  
Déficit d'investissement : 31 184.44 €

Excédent global de clôture au 31/12/2015 : 70 904.56 €

Monsieur le Maire sort de la salle, Madame VALLEE prend la présidence, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence, le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Lecture est donnée des propositions du budget primitif 2016 qui sont acceptées à l'unanimité des membres présents et qui se décomposent comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 210 173.56 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 139 827.44 €

### **Dont dépenses d'investissement**

- Travaux voirie (rue du Prompt- Edmond Manable-Abelard Sené- Tour de ville)  
Dernière tranche réfection vitraux église  
Réfection sol église  
Toiture chœur église  
Salle polyvalente : toilettes – portes peinture  
Défibrillateur (payé sur 2016)

### **Dépenses de fonctionnement :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux.

### **Vote des subventions :**

- La subvention pour les activités socioculturelles (période septembre 2015 à juin 2016) d'un montant de 780 € à partager entre tous les enfants de PAARS ayant des activités à l'extérieur est reconduite. Les parents, pour en bénéficier devront produire une attestation récapitulative de l'activité indiquant le montant à la charge de la famille avant octobre 2016.

- Reconduction d'une somme pour les voyages scolaires (collèges) de 30€/an/enfant domicilié à PAARS, (réglée aux écoles)

- Reconduction prise en charge pour les centres aérés (été et hiver confondus) de 10 jours maxi par an et par enfant (réglé directement aux centres aérés),

- Reconduction des subventions aux associations du village si activités.(suppression de la subvention LACAV de 25 € qui sera reversée au Comité des fêtes)

Le budget primitif 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à la Communauté de Communes du Val de l'Aisne pour accélérer la venue de la fibre optique sur notre secteur.
- Prolongation d'un an à l'adhésion pour le Fonds départemental de solidarité pour la voirie.
- La fête patronale aura lieu les 14-15-16 mai 2016 (pentecôte) avec spectacle tahitien le dimanche.
- Organisation en 2016 d'un voyage pour les enfants au Zoo de Vincennes le 2 juillet 2016
- Organisation par le Comité des Fêtes d'une brocante nocturne le samedi 18 juin 2016, des informations supplémentaires vous seront données prochainement.

Le Maire,

le secrétaire de séance,